

vais transmettre ses paroles ainsi que les paroles des deux autres intervenants à l'office et son personnel.

Grossrat Heinz Etter sagt, dass trotz den guten Resultaten und obwohl wir tiefer sind, die Gebührensensung immer wieder ein Thema sein sollte. Ich kann Ihnen versichern, dass wir das immer wieder machen. Wir versuchen immer wieder, die Gebühren zu prüfen und sie punktuell zu senken.

Nun stellen Sie eine, ich würde sagen, doch heikle Frage, was den so genannten 14. Monatslohn betrifft. Dieser Beschluss erging bereits im Jahre 2006 in Hinblick auf das zehnjährige Jubiläum des OCN.

Wir müssen hier vielleicht das Gesetz anschauen. Sie haben gesagt, dass sei ein Geschenk, das nicht an Bedingungen geknüpft sei. Das ist richtig so. Wir haben zwei Systeme im Gesetz der Entschädigung des Personals seit wir den Autonomiestatus haben: Da ist zuerst einmal die Besoldung, in der vorgesehen ist, dass man für besondere Leistungen 10% mehr geben kann und dass man auch noch eine gewisse Lohnerhöhung machen kann. Dies am Ende des Jahres, individuell oder auch kollektiv, je nach dem, ob die Ziele erreicht worden sind. Die Ziele wurden erreicht und die sind relativ hoch geschraubt, die Ziele, und sie müssen zwischen 90 und 100% erreicht werden. Das ist die eine Frage. Sie sagen, es ist ja der 14. Monatslohn, der wurde ohne Bedingungen ausgezahlt. Das ist richtig so. Er wurde ohne Bedingungen ausgezahlt, es war dies ein Jubiläumsgeschenk an das Personal. Der Rapporteur hat richtigerweise auf Artikel 26, Absatz 2 hingewiesen, der vom Ertrags- und Aufwandsüberschuss spricht. Und dort sagt man, dass der Ertragsüberschuss, der auf den vom Amt auf vertraglicher Grundlage erbrachten Dienstleistungen erzielt wird, zur Hälfte an den Staat geht und zur anderen Hälfte er vom Amt einbehalten wird. Nun würde ich sagen, dass hier eine Gesetzeslücke besteht. Was heisst «vom Amt einbehalten»? Wozu muss er verwendet werden? Muss er für Gebührensensungen oder für Präventionsmassnahmen oder kann er auch zugunsten des Personals verwendet werden? Der Verwaltungsrat hat im Jahre 2006 diese Geste beschlossen. Ich bin Ihnen aber dankbar für die Frage, ich kann Ihnen sagen, dass wir sie bereits antizipiert haben und ein Gutachten über diese Frage an einen Juristen an der Universität in Auftrag gegeben haben. Ich glaube effektiv, dass das Personal diese Entlohnung, diese spezielle Entlohnung verdient hat. Das Wort «14. Monatslohn» ist vielleicht etwas unglücklich.

Herr Grossrat Fasel fragt, ob es nicht möglich wäre, auf 73,5 Vollzeitstellen etwas mehr Lehrlinge als bloss diese drei anzustellen. Ich nehme dieses Anliegen und diese Frage gerne auf und werde versuchen, in dieser Richtung Einfluss zu nehmen.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 74 voix contre 0 et 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/

CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfeler-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 74.

*S'est abstenu:*

Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB). Total: 1.

## Comptes généraux de l'Etat pour 2007

### ECONOMIE ET EMPLOI

**Losey Michel (UDC/SVP, BR), rapporteur.** Concernant la Direction de l'économie et de l'emploi, je constate que le budget 2007 a été bien respecté. Il y avait un montant alloué pour un excédent de dépenses de 122,4 millions et c'est finalement dans les comptes un excédent de dépenses de 119,4 millions qui a été réalisé. Cette amélioration est due essentiellement au subventionnement fédéral concernant la formation professionnelle par des versements supplémentaires de forfaits progressifs pour la période 2004–2007 d'un montant de 3 603 362 francs. Autre élément à relever au niveau des centres de charges notamment le centre de charge 3370 Service des transports et de l'énergie: dans ce centre de charges il y a un excédent de charges de 900 000 francs supérieur au budget. Ceci est dû principalement aussi à une provision de 400 000 francs pour effectuer des paiements 2008 en matière d'énergie renouvelable par rapport à des promesses faites à des particuliers sur la base 2007 et avec le changement de subventionnement de la part de la Confédération compensé par le canton.

Autre remarque concernant cette Direction, remarque d'ordre général concernant les postes de travail. Les postes de travail dans cette Direction sont passés de 542 équivalents plein temps à 537,5 équivalents plein temps.

**Cotting Claudia (PLR/FDP, SC).** J'ai juste une question à M. le Commissaire du gouvernement dans le Service de la formation professionnelle: au centre de charges 3542, page 190, les taxes d'examen et les taxes d'inscription, la taxe d'examen a doublé dans les produits par rapport au budget et la taxe d'inscription est multipliée par 1,5. On lit dans le rapport qu'il y a eu une augmentation de 40% d'apprentis et je me pose la

question de savoir pourquoi ce doublement du chiffre des revenus pour les taxes d'examen.

**de Roche Daniel** (*ACG/MLB, LA*). Unsere Fraktion hatte genau die gleiche Frage wie Claudia Cotting. Insofern brauche ich sie nicht zu wiederholen und wir sind gespannt auf die Ausführungen des Herrn Staatsrates.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Merci beaucoup pour cette question de M<sup>me</sup> Cotting et M. de Roche. En fait la différence entre le budget et les comptes pour ces taxes d'inscription se base tout d'abord sur la question d'une sous-estimation du nombre de candidats, première raison et deuxième raison on est parti dans le contexte de l'établissement du budget du fait que la gratuité serait introduite dans le contexte de la maturité professionnelle ce qui n'a pas été le cas après une interprétation correcte de la nouvelle loi sur la formation professionnelle et c'est la raison pour laquelle il y a plus de revenus dans ce contexte-là.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2007

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

**Losey Michel** (*UDC/SVP, BR*), **rapporteur.** Concernant le rapport de cette Direction de l'économie et de l'emploi, la Commission des finances et de gestion s'est arrêtée de manière un peu plus précise et affinée au niveau de deux secteurs, notamment du Service public de l'emploi.

Comme vous le savez, le Service public de l'emploi a fait l'objet d'un audit. Cet audit a coûté 200 000 francs et, par rapport aux résultats de l'audit, il y a six mesures qui ont été prises en considération.

La première de ces mesures c'est que les cadres du Service public de l'emploi ont eu un entretien personnel avec M. Vonlanthen, conseiller d'Etat.

Deuxième mesure: il y a eu une enquête de satisfaction qui a été réalisée auprès du personnel. Il en résulte que 74% du personnel est satisfait de la situation. Les cas de litige qui posaient problème ont été réglés; une personne a pris sa retraite de manière anticipée en octobre 2007 et une autre personne a été renvoyée pour de justes motifs en juillet 2007.

La quatrième mesure: il a été mis en place une sorte de «mur des lamentations»; une personne neutre recevait les collaborateurs qui voulaient faire part de leurs doléances par rapport au fonctionnement de ce service.

Ensuite, la cinquième mesure a été la mise en place d'un concept de communication interne et externe. Et la dernière mesure: un contrat d'objectifs a été mis en place et défini par M. Vonlanthen, signé le 18 septembre dernier par le chef de service par rapport à ce concept et ce contrat d'objectifs. L'évaluation sera encore faite avant cet été par le commissaire du gouvernement.

Nous avons aussi eu quelques soucis par rapport à l'EMAF et le commissaire du gouvernement, M. Beat Vonlanthen, nous a donné les informations suivantes: le 24 janvier 2008, un avenant à la convention relatif au financement des élèves de la classe préparatoire à cette école a été élaboré. La Confédération, par contre, a écrit au canton qu'elle prenait acte que cette école était entièrement privée et, par conséquent, que l'école devait rembourser les 2,6 millions qui avaient été octroyés comme subvention fédérale pour la construction du bâtiment. Il y a une nouvelle analyse faite par le Conseil d'Etat pour garantir la pérennité de la formation sur le Canton de Fribourg à des coûts raisonnables et veiller à une gestion correcte pour permettre de sortir de la situation de crise dans laquelle cette institution se trouve. Le Conseil d'Etat a mandaté une Commission pour voir si l'acquisition d'immeubles peut se réaliser afin d'arriver à cet objectif de maintenir la formation sur le territoire fribourgeois.

**de Roche Daniel** (*ACG/MLB, LA*). Ich habe zu dem Rechenschaftsbericht, zum Bericht des Staatsrates drei Fragen:

Auf Seite 3 unter Punkt 4 «Die Streitigkeiten» ist angegeben, dass 26 eingereichte Beschwerden vorliegen. Davon sind am 1. Januar noch 13 hängig. Ist zu erwarten, dass mehr als 50% der Beschwerden nächstes Jahr erledigt werden? Das ist meine erste Frage.

Meine zweite Frage: Auf Seite 8 ist eine Zunahme der Nacht- und Sonntagsarbeit festzustellen; sowohl bei den Bewilligungen, die durch den Kanton ausgestellt werden, als auch bei den Bewilligungen, die durch das SECO ausgestellt werden. Was sind die Gründe der Zunahme dieser Ausnahmegewilligungen?

Und die dritte Frage betrifft die kantonale Wohnungskommission: Auf Seite 17 des Berichts stellen wir fest, dass diese kantonale Wohnungskommission keine Sitzung im Berichtsjahr 2007 abgehalten hat. Zusammen mit der Feststellung, dass die Volksmotion für den sozialen Wohnungsbau irgendwie in den Schubladen verschwunden ist, haben wir uns gefragt, ob nicht diese kantonale Wohnungskommission eventuell über dieses Thema reden könnte und was die Politik des Staatsrates mit dieser kantonalen Wohnungskommission für die Zukunft sein wird?

Mit diesen drei Fragen verbleiben wir sehr zufrieden mit diesem Bericht und danken dem Staatsrat dafür.

**Mutter Christa** (*ACG/MLB, FV*). Dans le même sens, j'ai aussi une question au Conseil d'Etat. La Commission cantonale des transports est aussi une de ces commissions qui siège très rarement; à ma connaissance, à peu près une fois par année d'après ce qu'en disent les membres. Jusqu'ici le Conseil d'Etat s'est borné à refuser les mandats qui demandaient une amélioration des cadences des transports publics. Est-ce qu'avec un mini-service complètement sous-doté qui comprend deux postes et demi, aussi à ma connaissance, maigre dans le domaine, on est à même de répondre aux demandes de la population pour une amélioration des transports publics et pourquoi le département ne convoque pas plus souvent une Commission qui pourrait donner des impulsions dans ce domaine.